



# Projet éolien de Saint Blin et Semilly

LETTRE D'INFORMATION n°1

Décembre 2019

## Un projet éolien sur les territoires de Saint-Blin et Semilly

Après avoir recueilli l'accord des conseils municipaux de Saint-Blin et de Semilly **en juin 2017**, la société JP Energie Environnement, producteur français d'énergie 100 % renouvelable, a initié des études de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal.

Les **études environnementales (écologie, acoustique et paysage)** ont débuté à l'été 2019 et s'achèveront fin 2020. Différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la **configuration optimale** dans le respect des **enjeux humains et environnementaux** du site.

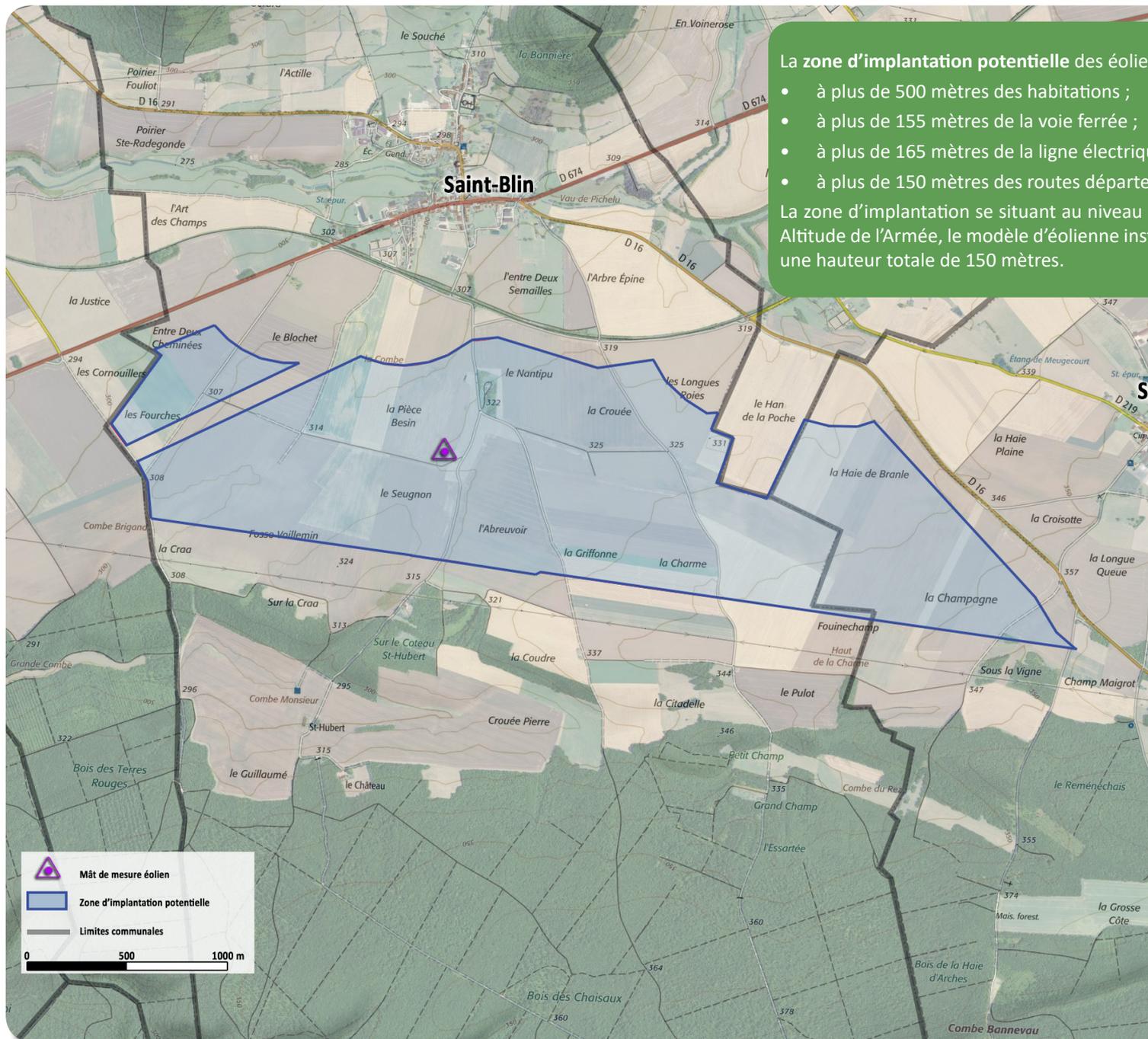
Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter la **zone d'implantation potentielle**, les **études à venir** ainsi que le **calendrier du projet et ses prochaines étapes**.

- ✖ **Un site propice à l'implantation d'éoliennes**
- ✖ **La contribution du territoire à la Transition Energétique**  
Une production locale d'électricité renouvelable
- ✖ **Des retombées économiques durables au niveau communal**  
Des ressources nouvelles pour financer des équipements et des services
- ✖ **Un partenariat public/privé gagnant**  
Participation au capital de la Banque des Territoires (Caisses des Dépôts)
- ✖ **De l'activité économique et de l'emploi**  
Entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation)

### Historique

- mai - juin 2017** ..... Premiers contacts avec les maires de Saint-Blin et Semilly
- juin 2017** ..... Délibérations favorables des conseils municipaux pour le lancement des études de faisabilité du projet éolien
- 2018** ..... Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation potentielle
- 2018 - mi 2019** ..... Etudes de faisabilité et levée des principales contraintes (consultations de l'Armée, de la Direction Générale de l'Aviation Civile, des opérateurs téléphoniques, etc.)
- août 2019** ..... Lancement de l'étude écologique (faune, flore, habitats)

## Zone d'implantation potentielle



## La mise en place d'un comité de suivi

JPea a souhaité mettre en place un comité de suivi du projet.

Constitué d'une dizaine de personnes dont les maires de Saint-Blin et de Semilly, ce comité a pour but de se réunir régulièrement (environ tous les trois mois) afin de suivre l'avancement du projet, les résultats des études, l'analyse des variantes d'implantation et l'élaboration des mesures d'accompagnement.

Le comité de suivi permet de lier des personnes des communes qui ne sont pas parties prenantes du projet et qui se font le relai local de l'information.

Le premier comité de suivi s'est réuni le 28 novembre 2019 en mairie de Saint-Blin (photo ci-contre).



## Installation d'un mât de mesure

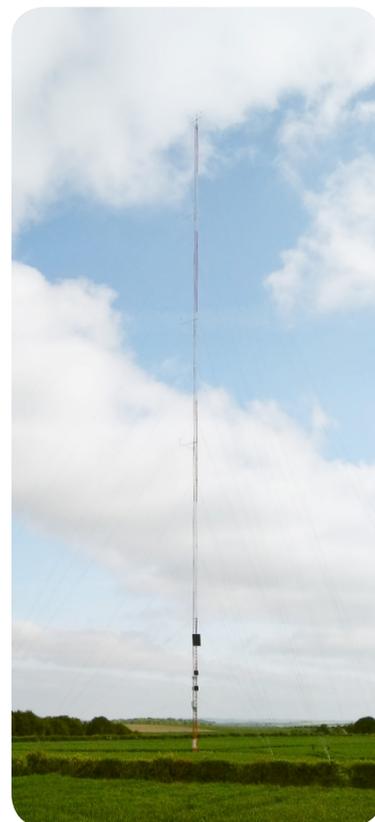
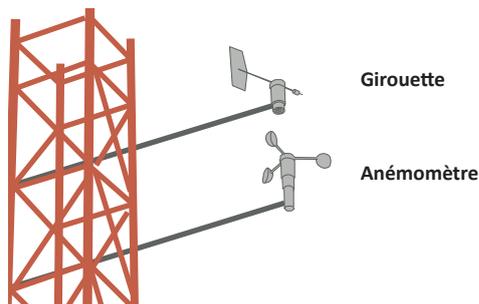
Le mât de mesure éolien sera installé **en janvier 2019** à Saint-Blin ; il mesure **82 mètres**.

Cette structure en treillis est équipée, en différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (anémomètre) et la direction (girouette) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

L'analyse des données permettra d'estimer avec précision la production électrique du parc éolien.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet de positionner un capteur à ultrasons (SM4BAT) qui suit et enregistre l'activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure restera sur site 1 an au minimum.



...nes a été définie :  
...ue très haute tension ;  
...mentales.  
...d'un couloir Très Basse  
...tallée ne dépassera pas



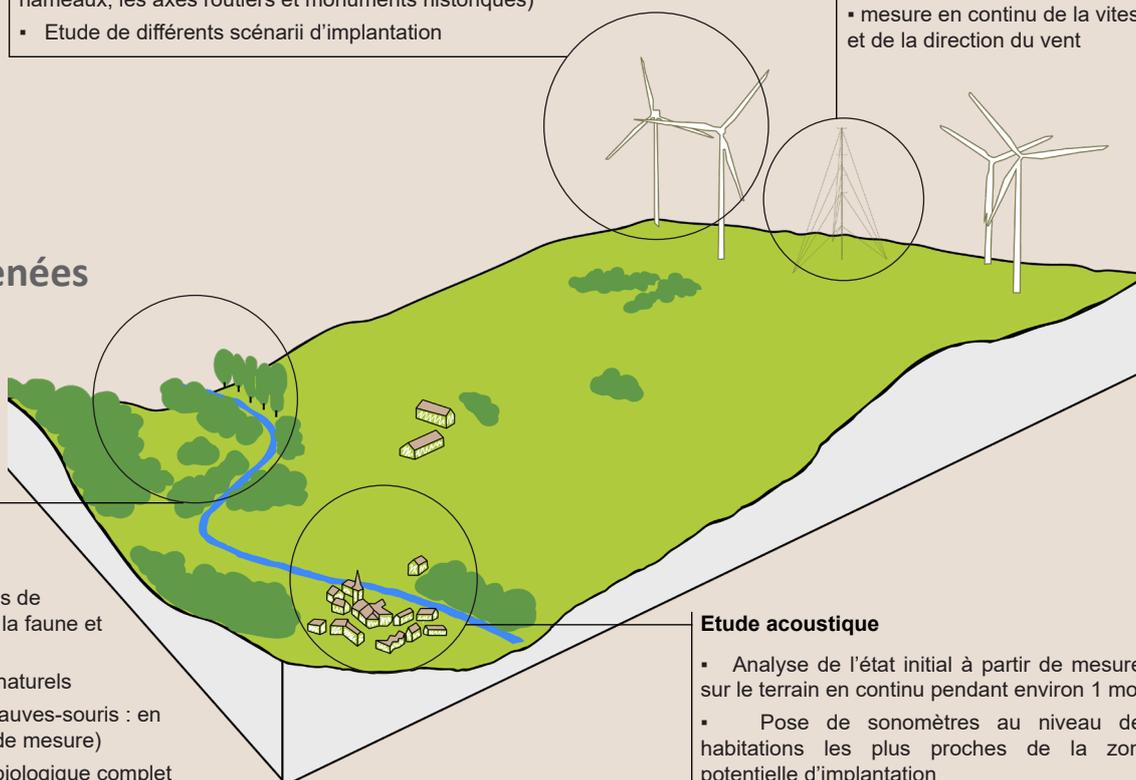
### Etude paysagère

- Aire d'étude : rayon de 20 km autour de zone potentielle d'implantation
- Recensement des sensibilités du territoire
- Réalisation de simulations visuelles (depuis les villages et hameaux, les axes routiers et monuments historiques)
- Etude de différents scénarii d'implantation

### Mesure du vent

- installation en janvier 2020
- mesure en continu de la vitesse et de la direction du vent

## Les études menées



### Etude écologique

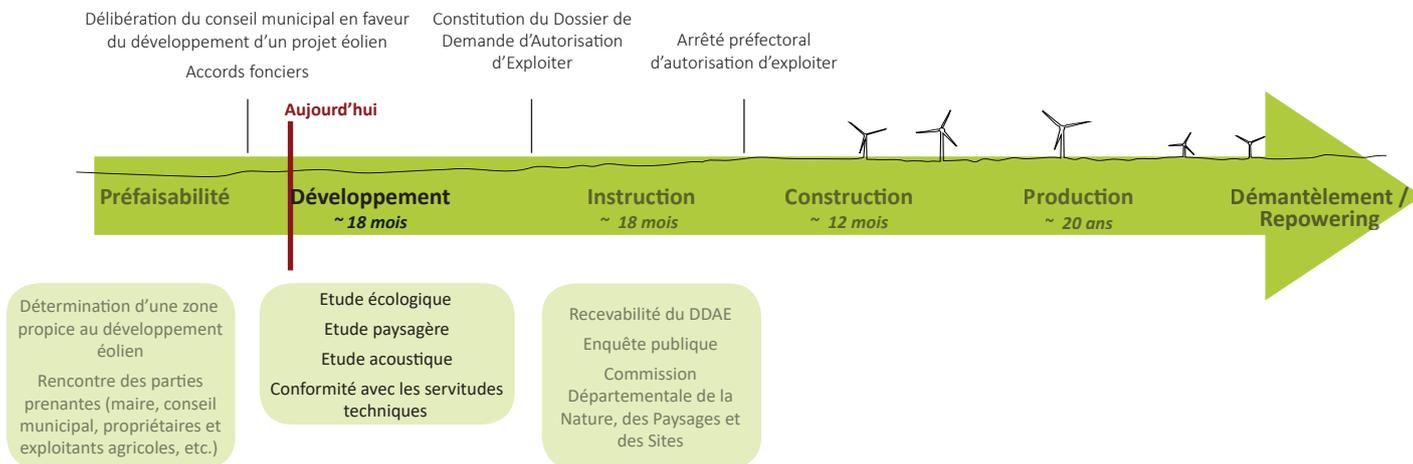
- une cinquantaine de sorties de recensement sur le terrain de la faune et de la flore
- cartographie des habitats naturels
- écoutes en continu des chauves-souris : en hauteur (SM4BAT sur le mât de mesure)
- durée de l'étude : 1 cycle biologique complet

Bureau d'études : **Calidris**

### Etude acoustique

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain en continu pendant environ 1 mois
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone potentielle d'implantation
- Modélisation acoustique du projet éolien

# Déroulé d'un projet éolien



## Le cycle de vie et le démantèlement d'une éolienne

L'énergie éolienne est le **deuxième moyen de production le moins carboné** (après l'hydroélectricité). Une éolienne émet 12,7 g équivalent CO<sub>2</sub>/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (en tenant compte de la fabrication, du transport, de l'installation et du démontage).

Une éolienne a besoin en moyenne de **6 mois** pour restituer l'énergie consommée pour sa production (durée de vie de 20-25 ans) et en **production**, elle n'émet **aucune quantité de CO<sub>2</sub>**.

Le cycle de vie d'une éolienne est un processus industriel maîtrisé et anticipé (démontage et recyclage inclus). **Les coûts sont transparents et connus dès le début des projets.** Ils comprennent le **démontage** et la **remise en état des sites**.

**JPee doit constituer des garanties financières** nécessaires aux opérations de démantèlement et de remise en état du site. L'autorisation préfectorale d'exploiter est conditionnée à la constitution de ces garanties à hauteur de 50 000 € par éolienne. Elles couvrent le **coût net** soit la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne car environ **85% de l'éolienne est recyclable**.

**En aucun cas, le propriétaire ou l'exploitant des parcelles agricoles n'est tenu d'avoir à assurer le démantèlement des éoliennes.**



65 salariés



150 mille foyers alimentés



267 MW parcs en exploitation

Filiale du groupe Nass, JPee est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes et Montpellier. JPee exploite actuellement 267 MW de projets éoliens et solaires, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 150 000 foyers, ce qui en fait l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergies renouvelables.

150 MW supplémentaires de projets entreront en construction dès l'année prochaine, de plus la société dispose d'un portefeuille de projets solaires et éoliens en développement de 800 MW.



En janvier 2019, JPee a signé un accord de partenariat avec *La Banque des Territoires* (groupe Caisse des Dépôts). A travers ce partenariat, *La Banque des Territoires* entre au capital de chaque projet à hauteur de 49%. L'indépendance de JPee est ainsi sauvegardée et ses fonds propres renforcés.

### Contact

JPee (Agence Paris)

13 rue de Liège  
75009 Paris

tél 01 44 50 55 47 - [www.jppee.fr](http://www.jppee.fr)

Alexandre Rosée  
Chef de projets éoliens  
[alexandre.rosee@jppee.fr](mailto:alexandre.rosee@jppee.fr)